

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER ARUM

Adresse du local : Campus Saint-Priest, Bâtiment 1 - 860, Rue de Saint-Priest, MONTPELLIER

Permanences au local : lundi 10 h à 12 h

Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de l'ARUM du 7 février 2020

Présents : Jeanne ALBERT, Jacqueline ARMAND, Armand BOYAT, André-René BOYER, Michèle BOYER, Claude DUCHEMIN, Bernard GAY, Mireille PASSAMA, Jocelyne RECH, Colette ROUSTANT-DELSENY, Michel SAVOYANT, Christian VIGNE.

Excusé(s) : Jean-Luc BRIBES, Marie France NOUGUES, Ghislaine PUIG.

Président de séance : Armand BOYAT.

Secrétaire de séance : Michèle BOYER.

La séance est ouverte à 10 h 00

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal du CA du 5 décembre 2019
- 2 – Présentation des nouveaux membres du CA
- 3 – Désignation des membres du bureau
- 4 – Point sur certaines activités
- 5 – Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal du CA du 5 décembre 2019

Le procès-verbal du CA du 5 décembre 2019 est approuvé et adopté à l'unanimité. Il est rappelé que le procès-verbal est envoyé aux membres du CA dès sa rédaction achevée pour lecture, amendements, corrections, ajouts ... et que sa validation intervient lors du CA suivant (juin 2020 en l'occurrence).

2 – Présentation des nouveaux membres du CA :

Sept membres du Conseil d'Administration de l'ARUM, ont été élus à l'unanimité des membres de l'association présents ou représentés lors de l'assemblée générale du 6 février 2020. Cinq membres du CA sollicitaient un nouveau mandat : Jackie ARMAND, Armand BOYAT, André René BOYER, Jean-Luc BRIBES et Claude DUCHEMIN. Deux effectueront, à partir de 2020, leur premier mandat :

- Jocelyne RECH, universitaire ayant effectué sa carrière dans le domaine de la biologie moléculaire, membre de l'ARUM depuis l'année 2000 et dans ce cadre particulièrement intéressée par l'activité "randonnées" pour laquelle elle propose et encadre des marches à la journée.
- Michel SAVOYANT, universitaire maître de conférences en mathématiques, membre de l'ARUM depuis 5 ans et heureux de l'être ! Michel participe aussi activement aux randonnées hebdomadaires, propose et encadre certaines d'entre elles.

3 – Désignation des membres du bureau

Les membres du bureau doivent être désignés parmi les 15 membres du CA. Après appel à candidatures, les membres retenus et acceptés à l'unanimité pour occuper les différentes fonctions sont les suivants :

- Présidence : Armand BOYAT
- Vice-présidence : Ghislaine PUIG qui l'accepte pour une année, avant de souhaiter "passer la main"
- Trésorier : Claude DUCHEMIN
- Trésorier adjoint : Bernard GAY
- Secrétaire : Michèle BOYER

Le poste de secrétaire adjoint(e) n'est pas pourvu faute de volontaire, mais Michèle BOYER pourrait bénéficier de l'aide ponctuelle de Miloudi HOUMAIRI, ancien professeur de math et nouveau membre de l'ARUM, sur des questions touchant à l'utilisation de logiciels (tableurs ...) qu'il maîtrise et éventuellement pour des besoins plus larges en compétences informatiques. Sur ce dernier point, il pourrait aussi remédier à l'indisponibilité d'Emile VIGOUROUX, en particulier pour le soutien que ce dernier apportait aux activités de bureautique et d'usage de logiciels utiles, ainsi qu'aux activités liées à la photo numérique.

Armand BOYAT remercie les membres du CA et plus particulièrement les membres du bureau qui permettent d'animer et de faire vivre notre association.

4 – Point sur certaines activités

Bureautique : les difficultés rencontrées ont été évoquées ci-dessus et l'appui possible identifié.

Conférences : l'inquiétude d'Alain SANS quant à l'utilité des conférences proposées par l'ARUM a été levée par une manifestation en faveur de l'intérêt de ces conférences sur des thèmes très variés. Par contre, le remplacement de Simone DUCHEMIN pour assurer la logistique afférente à cette activité, en particulier la réservation de salles est plus difficile. Il a été souhaité :

- de privilégier l'usage de salles universitaires pour maintenir le lien fort avec l'Université. Il pourrait être envisagé de retourner sur le site du campus de Triolet, dans les salles de Polytech, avec l'appui et le soutien à Alain SANS de Claude DROGUE. Dans ce cas, il reste à régler le problème du stationnement sachant qu'il serait très peu probable de pouvoir stationner à l'intérieur du campus. Le président se chargera de rencontrer la responsable de la Vie des Campus, Valérie RABIA, pour tenter de trouver une solution à ces difficultés.
- d'envisager d'utiliser d'autres salles présentes dans des Ecoles ou Organismes de recherche ... en cas d'impossibilité.
- en dernier recours d'envisager d'utiliser des salles gérées par des collectivités locales ...

Festivités liées au XX^{ème} anniversaire de l'ARUM. Discussion sur deux points :

- en premier lieu, sur l'intérêt même d'organiser deux manifestations, pour marquer cet anniversaire. Il a été rappelé que les deux fêtes viennent en place de fêtes existantes (d'Été et de Rentrée) et non pas en plus, l'une en lien étroit avec l'Université, l'autre sans ce lien, mais dans un cadre patrimonial.
- En second lieu le coût élevé de ces manifestations pour les participants, déjà souligné par le trésorier lors de l'AG. Ce coût, même s'il a obtenu l'adhésion de certains membres de l'association lors de cette AG, constitue un handicap souligné par des personnes qui l'ont laissé entendre, ne se sont pas exprimées, mais ne participeront pas. Il est donc probable que la cible de 80 participants voire plus, ne sera pas atteinte et que si elle l'est, le reste à charge pour l'association sera d'autant plus élevé.
- Les résolutions prises sont les suivantes :
 - o Diminuer le coût de la prestation au Jardin des Plantes, pour rester sur un coût inférieur à 50 € par personne.
 - o Retenir une prestation pour un coût inférieur à 30 € au château de Castries.
 - o Faire définir le prix de chacune des prestations pour un nombre moindre de participants que la cible visée : pour 40 participants par exemple.
 - o Constituer une réserve de 3000 €, bloquée par le trésorier pour assurer le financement des deux prestations (1000 € chacune, plus le coût incontournable de location de nos locaux sur deux années (2019 et 2020)). Et par voie de conséquence, diminuer un peu les aides apportées aux autres activités pour permettre cette réserve et assurer ce financement.
 - o Présenter les choix au Bureau de l'association pour qu'ils soient validés et assumés.
 - o Solliciter les membres de l'association dès que les coûts seront connus pour connaître le nombre de participants déclarés.

Activité nouvelle : marche à la demi-journée. Rappel des principes de cette activité par Christian VIGNE. Les modalités de cette activité seront évoquées lors de la prochaine réunion du groupe Marches. Un ou même deux animateurs de cette activité devraient être trouvés. La non disponibilité probable de Christian pour les 5 mois à venir, fera que cette activité ne pourrait pas débiter avant la période estivale, donc en septembre prochain. Une information sera diffusée à tous les adhérents de l'ARUM, et non pas seulement au groupe Marches, pour connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées.

Sorties : suite à un contact récent avec une dirigeante de l'entreprise Midi Libre Christian VIGNE, propose une visite de l'établissement, dans la mesure où cela n'a pas encore été fait dans le passé. Cette visite pourrait être envisagée et organisée en fin d'année 2020, en raison des nombreuses activités déjà engagées dans le courant du premier semestre de cette année.

5 – Questions diverses

Il est souligné vigoureusement par Claude DUCHEMIN, les difficultés liées à la distinction entre membres de l'ARUM dont les prérogatives relèvent de leur appartenance universitaire et les membres dits "associés" ou "ressortissants", les uns pouvant participer à l'assemblée générale et y voter, les autres ne le pouvant pas, par exemple.

Il est rappelé que les statuts de l'association dans son article 6 précisent que : "*Sont membres actifs ou adhérents, les personnes qui ont pris l'engagement de verser annuellement à l'association la cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.*" A l'heure actuelle, tous les membres dits "associés" payent cette cotisation, même s'ils n'en ont pas l'obligation formelle. Par ailleurs, la distinction qui est faite entre les droits des uns et celui des autres, est entièrement contenue dans le règlement intérieur de l'association.

Les membres du CA, à l'unanimité, souhaitent que cette situation soit revue, discutée et que le règlement intérieur soit mis en conformité avec une autre vision du statut de ses membres. La réflexion sera engagée et une proposition de règlement intérieur sera présentée lors d'un prochain CA.

La séance est levée à 11h30

Président,

Armand Boyat

Secrétaire de séance

Michèle Boyer